

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 9

Votants 12

OBJET : 2024_011 DELIB

13. ESPACE D'ANIMATIONS
STÉPHANE HESSEL.
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LA
MAISON SAINT VICTOR.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240226-01032024D13_AB-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique qu'une volonté commune de pouvoir coopérer sur le même territoire en faveur de leur public respectif, les directions de l'Espace d'Animations Stéphane Hessel et la Maison d'Enfants « Saint Victor » de l'association Temps de Vie ce sont rencontrées à plusieurs reprises dès 2022. Ces rencontres ont fait naître des objectifs communs autour des différentes thématiques (Prévention, loisirs et cultures, le numérique, la santé, la prise de paroles, le développement personnel, l'estime de soi...).

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un partenariat permettant de construire de manière collaborative et adaptée, la réponse aux besoins relatifs au parcours des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accompagnés :

- En protection de l'enfance

Et

- Par l'Espace d'Animations Stéphane Hessel

Ceci afin de lever les freins identifiés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle :

- Isolement social

- Absence de participation aux événements culturels

- Méconnaissance des dispositifs et associations du territoire

- Peu ou faibles ressources consacrées aux loisirs et à la culture

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise son Président à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint aux affaires sociales
Martine BEURAERT

La secrétaire de séance
Marion TUEUX

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.